



CONSEIL MUNICIPAL de FOURS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six septembre**, à **dix-neuf heures cinq**, le conseil municipal de la commune de Fours, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BELIS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Septembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Etaient Présents :

M. BELIS Jean-Michel, Maire

M. CHAMOULAUD Éric

M. PASTOR Georges-André

Mme JEANNIN Véronique, 1^{ère} adj

M. ROSSIGNOL Guillaume

M. CASTINCAUD Vincent, 2^{ème} adjt

Mme DROTS Sandrine

M. LAPIERRE Philippe, 3^{ème} adj

M. DUPONT Patrick

Excusés : Mme LEDOUX Carole (pouvoir à M. CHAMOULAUD) ; Mme BORDENAVE (pouvoir à M. LAPIERRE)

Secrétaire de Séance : M. CASTINCAUD Vincent

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30/05/2023
- Délibération autorisant le Maire à signer une convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du CDG 33
- Délibération pour l'augmentation du tarif électricité de la salle communale de 0.1821€/Kw à 0.3514 €/Kw
- Décision Modificative n°2 : Travaux de voirie chemin de Lestage (1494.08€)
- Délibération autorisant le Maire à passer une convention avec ENEDIS concernant le terrain situé 23 route de Canteloup
- Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le Centre Routier Départemental pour la réfection de la RD135E2 de panneau à panneau

Questions diverses :

- Point sur l'aménagement du bourg
- OAP du PLUi-H (terrains Vezain et Ricoulleau)
- Planifications des zones AENR (zone d'Accélération des ENergies Renouvelables)

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Le Procès-Verbal de la séance du 30 Mai 2023 est adopté à l'unanimité

1. Délibération autorisant le Maire à signer une convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du CDG 33 :

Le Centre de Gestion de la Haute Gironde propose une convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail, le coût est de 65€/agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **11 Voix POUR DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

2. Délibération pour l'augmentation du tarif électricité de la salle communale de 0.1821€/Kw à 0.3514 €/Kw :

Suite à l'augmentation de l'électricité, le maire propose d'augmenter le tarif de la consommation électrique lors des locations. Le prix du Kw serait de 0.3514€ au lieu de 0.1821€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à **11 Voix POUR** :

- **D'augmenter le prix du Kw lors des locations de la salle communale.**

3. Décision Modificative n°2 : Travaux de voirie chemin de Lestage (1494.08€)

Cette Décision Modificative est annulée, après recalcul du budget, elle n'a pas lieu d'être faite car il y a assez pour régler la facture.

4. Délibération autorisant le Maire à passer une convention avec ENEDIS concernant le terrain situé 23 route de Canteloup

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux d'aménagement du bourg et pour éviter de refaire une tranchée ultérieurement, la commune doit passer une convention avec ENEDIS afin qu'ils puissent mettre en place une gaine d'alimentation électrique sur le terrain situé 23 route de Canteloup.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré par **11 Voix POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

5. Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le Centre Routier Départemental pour la réfection de la RD135E2 de panneau à panneau

Suite à une réunion avec le CRD, le Maire explique que ces derniers proposent d'effectuer, à leur charge, la réfection de la Route Départemental 135E2, du panneau d'entrée en arrivant de St Androny au panneau de sortie situé près du 46 route de Canteloup.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré par **11 Voix POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CRD.

Questions Diverses :

- Point d'Aménagement du bourg : l'enfouissement des réseaux est terminé.
- OAP du PLUi-H : Dès l'application du PLUi-H (2026) si la parcelle n°32 est mise en vente (grand terrain en face de l'école) la densité minimale sera de 5 maisons ; De même pour les parcelles n°1803 et 1564 qui elles devront avoir une densité minimale de 4 maisons.
- Zone AENR : présentation des zones possibles. M. LAPIERRE accompagnera M. le Maire à la réunion du 03 Octobre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Le secrétaire de séance,

M. CASTINCAUD Vincent

Le Maire,

M. BELIS Jean-Michel